

COMMUNE DE FRONTON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-sept du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo Cavagnac, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. DEJEAN. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. PICAT. MARELO. RELATS. PABAN. CAZORLA. BARRIERE. SORIANO. DUCHERON. GARGALE. PUJOL. CHIAPELLO. MONIER. MORLHON

Excusés : ROUSSEL pouvoir à DEJEAN
GOBE pouvoir à MOUISSET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à MONIER
GUIOT. DOMINGUEZ. BARROSO
ROGEMONT

Secrétaire : GARGALE

Date de la convocation : 20 mars 2019

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Finances : débat d'orientation budgétaire 2019

Personnel : modification du tableau des effectifs

Intercommunalité : modification des statuts de la CCF

Réseaux: programme assainissement 2019 attribution de subvention

tirage au sort des jurés – assises 2020

Information de M. le Maire

Le quorum est atteint la séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JANVIER 2019

Résultat du scrutin public :

Votants : 25 - Nuls : 0 - Pour : 25 - Dont pouvoir : 4 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

FINANCES

2019 - 12 – débat d'orientation budgétaire 2019 – présentation M. Cavagnac

L'article 17 de la loi NOTRe modifie l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire. Les communes de plus de 3500 habitants doivent présenter à leur conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport, annexé à la présente délibération, est soumis à un débat, acté par une délibération spécifique, donnant lieu à un vote.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, acte, à l'unanimité que le rapport sur les orientations budgétaires 2019, a été présenté et débattu en conseil municipal sur la base des éléments ci-dessous :

En raison du passage en FPU au 1^{er} janvier 2018, l'année 2018 a été volontairement maintenue en perspective pour assurer la logique de la comparaison des données.

Sommaire du R.O.B.

La commune

1. Contexte

2. Synthèse des éléments de rétrospective 2015 – 2017

3. Focus 2018

4. Analyse prospective 2018 – 2021

5. Conclusion

Les services d'eau et d'assainissement

L'intercommunalité

1. Le contexte

Le contexte s'imposant à la collectivité

▲ Contexte macro-économique

- ▲ Après une année 2017 marquée par une forte accélération de l'activité économique (+2%), la croissance du PIB français décelère en 2018 en se positionnant à 1,5% selon les prévisions de décembre 2018 de la Banque de France. Cette perspective de croissance devrait se maintenir en 2019 et 2020 (1,5% puis 1,6%).
- ▲ L'inflation est, quant à elle, estimée à 2,1% en 2018 (contre 1,2% en 2017), sous l'effet notamment des prix de l'énergie, et devrait se replier à 1,7% en 2019 et en 2020.

▲ Environnement du secteur public local

- ▲ Après un prélèvement de 11,5 Mds € sur les collectivités, les lois de finances 2018 et 2019 ont initié une stabilisation de l'enveloppe de DGF. Des variations sont toutefois attendus au sein de cette enveloppe afin de participer au financement de la péréquation et au développement de l'intercommunalité.
- ▲ La loi de finances 2019 réforme la dotation d'intercommunalité en mettant notamment fin au système d'enveloppes par catégorie d'EPCI. Des mécanismes de garanties sont mis en place afin de lisser les effets de la réforme.
- ▲ Chaque année, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est indexé à l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N lors du vote la loi de finances. Ainsi, pour 2018, il a été fixé à 1,2% ; il sera plus dynamique en 2019 (2,2%) et sur les années à venir.
- ▲ La réforme de la taxe d'habitation n'impose pas le produit perçu par les collectivités, le gouvernement ayant retenu la méthode du dégrèvement. L'année 2018 a été l'année de lancement (dégrèvement de 30% pour les ménages concernés), et le processus continue en 2019 (65%).

4

Le contexte s'imposant à la collectivité

▲ Principales données financières 2019

▲ Croissance de la France	1,7 %
▲ Croissance en zone €	2,1 %
▲ Inflation	1,4 %
▲ Croissance en volume de la dépense publique	0,6 %
▲ Déficit public (en % du PIB)	2,8 %
▲ Dette publique (en % du PIB)	98,0 %
▲ Transferts financiers de l'Etat	111 440 millions €
▲ Point d'indice FP	50,2323 € depuis le 01/02/2017

5

Le contexte s'imposant à la collectivité

▲ Environnement du bloc communal (communes et EPCI)

- ▲ La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité. Elle précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019.
 - ▲ Suppression de la minoration de la DCRTF (perçue par l'EPCI)
 - ▲ Péréquation horizontale dans la variation des variables d'ajustement
 - ▲ Réforme de la dotation d'intercommunalité avec une enveloppe unique abondée par la minoration de la DGF du bloc communal
 - ▲ Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSR pour Fronton)
 - ▲ Hausse du plafond de contribution au FPIC à 11 % des recettes fiscales agrégées
 - ▲ Encouragement à la mise en place de la TEOMI – part incitative déchets
 - ▲ Nouvelle qualification des locaux industriels
 - ▲ Maintien de l'exonération de TFPB pour pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public
 - ▲ Modification de la population référence pour la répartition DSIL (1^{er} janvier n-1)
 - ▲ Expérimentation du compte financier unique en 2020
 - ▲ Décalage d'un an pour la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA
 - ▲ Montant de la DETR inchangée en 2019, baisse de l'enveloppe DSIL

6

Le contexte s'imposant à la collectivité

▲ Environnement du bloc communal (communes et EPCI) – les éléments locaux à prendre en compte

▲ Inflation

	2018	2019	2020	2021	2022
Inflation prévue dans la LPFP	1.0 %	1.1 %	1.4 %	1.75 %	1.75 %
Inflation LF	1,8%	1,4 %			
Panier du Maire (+ 0.5 %)	2,3 %	1,9 %	1,9 %	2,25 %	2,25 %
Inflation réelle INSEE	1.80 %				

- ▲ Valeurs locatives : 2,2 % en 2019
- ▲ Population municipale : 8 009 habitants (8 151 pop. Municipale)
- ▲ Le maintien en DSR cible : rang 2 324 en 2018 (2 477 en 2017) –(destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles)
- ▲ La perte possible de la majoration de la DNP : +/- 48 000 € (passage en FPU)

7

Les objectifs et la méthodologie

Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour conforter ou améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ Déterminer la capacité de la ville de Fronton à réaliser les investissements prévus et analyser l'impact sur la situation financière.

La méthodologie

Les données renseignées :

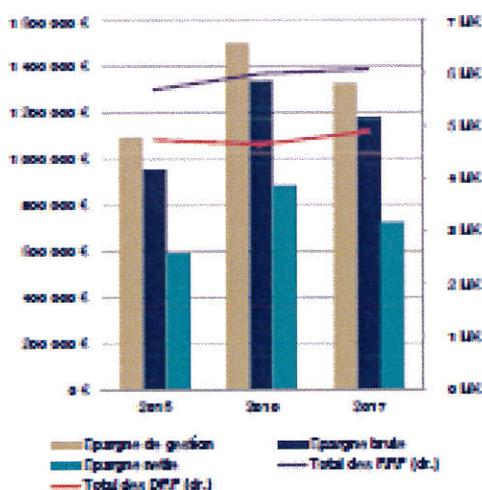
- ▲ 2018 : Intégration du CA définitif - Année volontairement maintenue dans la prospective car 1^{ère} année en FPU
- ▲ 2019 et suivants: intégration des éléments du PFI et de la prospective en fonctionnement.

8

0.2 – Synthèse des éléments de rétrospective 2015-2017

Un niveau d'autofinancement confortable...

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette).

L'épargne brute représente la part disponible à l'investissement et au remboursement du capital des emprunts.

Enfin, l'épargne nette, représente la capacité d'autofinancement de la collectivité, une fois charge de la dette accrue.

En 2016, la diminution des dépenses (essentiellement les charges à caractère général et subventions) cumulée à la hausse importante des recettes (produit fiscal lié) à la hausse des taux permet à la ville de dégager davantage d'excédent de fonctionnement.

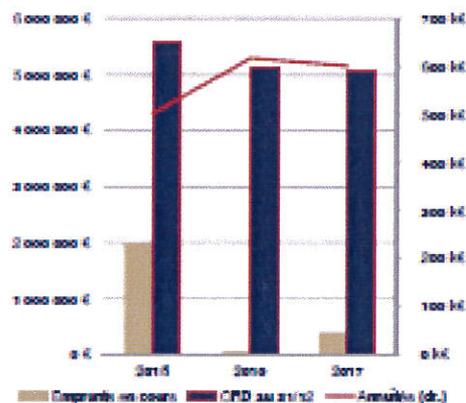
Alors que le niveau des dépenses augmente (charges à caractère général et charges de personnel) en 2017, les recettes continuent de progresser, mais dans un rythme moins soutenu. Ainsi, face à une progression plus rapide des dépenses, les épargnes sont en repli.

Le taux d'épargne brute est néanmoins bien positionné et s'est établi à 18,4% en 2017.

10

...permettant une amélioration de la capacité de désendettement

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)

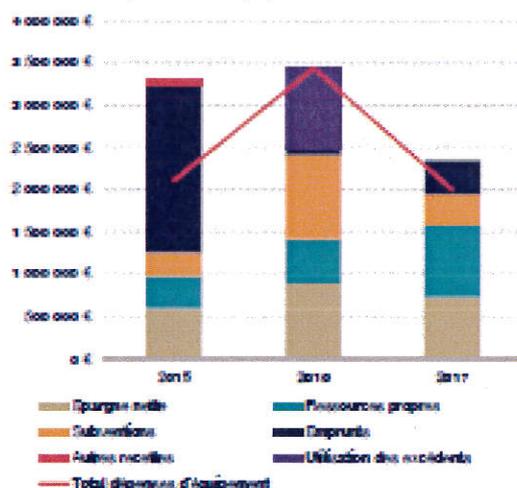


Malgré le recours à l'emprunt (2,45M€) sur la période 2015 – 2017, la collectivité se désendette. Ainsi, l'amélioration de l'épargne brute et le désendettement ont permis à la ville de Fronton de contenir sa capacité de désendettement bien en deçà du seuil limite de 10 ans fixé par l'analyse financière.

31

Le financement des dépenses d'équipement

Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Sur la période de 2015 – 2016, la ville de Fronton a réalisé plus de 7,5M€ de dépenses d'équipement.

Les ressources propres (l'épargne nette, PCTVA, taxe d'habitation et les cessions d'immobilisations) constituent 53% des ressources de financement des investissements sur la période.

Les subventions représentent quant à elles 18% des ressources de financement des investissements.

En 2016, la ville puise dans ses excédents à hauteur de 970K€ pour financer son PPL (École Marianne).

Au contraire, en 2017, la ville s'endette son fonds de roulement de près de 350K€. Ainsi ce dernier s'élève à 2,5M€ ce qui est confortable au vu des recommandations des CPC (2 mois de charges de personnel).

32

Quelques points de comparaison en dépenses

Communes 2016 2017	Total des charges de fonctionnement en valeur/habitant		% charges financières dans DF		% charges de personnel dans DF	
	strate	commune	strate	commune	strate	commune
FRONTON	1 250	758	3,78	3,81	48,32	43,70
FRONTON	1 218	811	2,93	2,97	47,38	42,08
BOULOC	1 035	820	3,45	4,09	45,65	59,84
BOULOC	1 030	854	2,89	3,37	48,48	59,39
CASTELNAU	1 250	882	2,80	3,78	48,32	52,45
CASTELNAU	1 218	898	2,93	4,87	47,38	54,05
VILLENEUVE	732	899	4,08	2,30	38,44	43,74
VILLENEUVE	787	917	2,99	1,79	38,85	43,84

13

Quelques points de comparaison en recettes

Commune 2016 2017	Produits de fonctionnement en valeur/habitant		% impôts dans RF		% DGF dans RF	
	strate	commune	strate	commune	strate	commune
FRONTON	1 419	969	50,51	49,09	16,12	23,32
FRONTON	1 375	980	54,08	47,70	16,87	23,01
BOULOC	1 187	724	50,70	54,13	17,89	22,68
BOULOC	1 178	755	50,30	55,02	18,41	21,62
CASTELNAU	1 419	1 210	50,51	77,55	16,12	7,80
CASTELNAU	1 375	1 274	54,08	77,39	16,87	8,13
VILLENEUVE	908	1 433	45,24	82,52	21,75	5,22
VILLENEUVE	948	1 580	48,19	79,31	20,97	3,02

Se comparer pour se connaître

Commune 2016 2017	Résultat comptable		Encours de la dette		Fonds de roulement	
	strate	commune	strate	commune	strate	commune
FRONTON	169	211	1 089	961	367	425
FRONTON	160	169	1 074	949	437	474
BOULOC	152	104	917	739	404	166
BOULOC	149	101	862	887	415	293
CASTELNAU	169	328	1 089	1 193	367	1 661
CASTELNAU	160	378	1 074	1 101	437	1 345
VILLENEUVE	175	534	698	488	512	1 485
VILLENEUVE	179	662	697	395	571	1 868

03 – Focus 2018

Focus - Le personnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Frais de personnel	1 903 900 €	1 887 025 €	1 965 170 €	2 117 093 €	2 133 683 €	2 250 000 €
Prestation AVIE		3 298 €	9 180 €	37 672 €	42 085 €	
Total (a)	1 903 900 €	1 890 323 €	1 974 352 €	2 155 365 €	2 175 768 €	
Remboursement	82 755 €	58 000 €	85 721 €	82 949 €	109 155 €	
Total	1 821 151 €	1 832 323 €	1 988 641 €	2 072 416 €	2 066 613 €	
DF (b)	4 627 045 €	4 890 814 €	4 832 015 €	5 115 054 €	5 205 298 €	
% des DF (a/b)	41,15%	38,00%	40,80%	42,14%	41,80%	

Les Dépenses de Fonctionnement (b) ont été corrigées des écritures d'ordre liées aux sessions 2018

Focus – la fiscalité

	Bases	Taux	Produit	Bases estimées	taux	Produit	2019/2018
	2 018	2 018	2 018	2019	2 018	2019	
TH	6 764 000	20,72%	1 401 501	7 010 000	20,72%	1 452 472	+ 50 971
FB	5 317 000	20,58%	1 094 239	5 503 000	20,58%	1 132 517	+ 38 279
FNB	158 400	77,05%	120 506	162 000	77,05%	124 821	+ 4 315
Total produit			2 616 246			2 709 810	+ 93 565

18

Focus – la dette en données

	Habitants	Dette	Annuité	Capital	Intérêts	Annuité	Dette /
		en capital 01/01				Habitant	Habitant
2011	5 455	5 900 000	622 425	414 020	207 800	114	1 083
2012	5 574	5 495 378	608 580	415 411	193 119	109	980
2013	5 688	5 125 002	514 194	354 507	159 087	90	902
2014	5 700	4 207 888	497 002	338 709	159 258	87	738
2015	5 700	3 800 298	498 427	351 408	140 084	87	679
2016	5 780	5 578 799	616 504	448 198	168 300	107	972
2017	6 000	5 120 051	602 520	448 855	158 005	100	858
2018	6 056	5 077 190	618 388	468 305	145 081	101	838
2019	6 080	4 608 801	587 642	457 832	130 310	97	758
2020	6 110	4 151 550	588 124	472 878	115 251	96	679
2021	6 150	3 678 687	538 075	438 545	99 529	88	598

19

Focus – la dette – le profil d'extinction

	Objet	Prêteur	Montant initial du prêt	Annuité correspondante
2018	agrandissement primaire 2ème tranche	CRCA	180 000	15 850
2018	acquisition terrain maternelle Baloohan	CD 31	95 280	9 019
2018	Acquisition bât. allée J. Ferran	CD 31	64 000	8 000
2020	Gymnase du lycée 1ère tranche	CE	250 000	21 860
2020	Voirie et compl. Gymnase et médiathèque	CRCA	330 000	28 770
2022	Chaudière Poste	CD 31	957	119
2022	Terrain maternelle Baloohan	CRCA	131 000	9 020
2022	Acquisition château Capdeville	CRCA	123 000	8 465

20

Focus – les tarifs

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
% de hausse	1,50 %	2,20 %	2,20 %	1,30 %	2,20 %	1,30 %	1,00 %	1,70 %	1,50 %	14,90 %
Inflation (a)	2,10 %	2,00 %	0,9 %	0,50 %	0,00 %	0,20 %	1,00 %	1,80 %	1,40 %	annoncée
Majoration Pannier du Maine (b)	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	
(a+b)	2,60 %	2,50 %	1,40 %	1,00 %	0,50 %	0,70 %	1,50 %	2,30 %	1,90 %	14,40 %

Si l'on tient compte que l'année 2011 a corrigé les tarifs 2010, l'augmentation des tarifs suit celle de l'inflation

21

Focus – C.C.A.S.

	2014	2015	2016	2017	2018
Subvention	419 297 €	416 135 €	373 600 €	425 223 €	507 440 €
n/n-1	11,99%	-0,75%	-10,17%	13,76%	19,34%
Coût par habitant	73,56 €	71,87 €	64,15 €	71,30 €	84,45 €

22

Focus – les travaux

Sur les 2 291 601 € de dépenses d'investissement 2018 :

- 10 810 € concernant des licences
- 626 080 € concernant les fonds de concours (voirie et réseaux)
- 1 057 383 € concernant les bâtiments, le matériel et le mobilier

Soit 1 604 282 € en 2018 pour l'équipement en général soit, 73,03 % des dépenses d'investissement

DETAIL DES OPERATIONS			
	Prévu	Réalisé	RIAR
Maison des vins	10 000,00	2 491,80	3 150,00
Renovation du Préau	11 100,00	11 035,44	0,00
Aménagements paysagers et Mobilier urbain	148 100,00	49 572,62	98 500,00
Gendarmerie	70 000,00	34 509,40	25 000,00
Ecole Marianne	50 000,00	33 305,75	0,00
ADAP	185 700,00	61 290,32	60 000,00
Bâtiments Energie	149 600,00	148 517,04	0,00
Redynamisation centre-bourg	143 000,00	66 879,60	42 000,00
Prés de Matabiau	670 000,00	13 632,24	35 000,00
Boulodrome	265 000,00	242 441,80	0,00
Maison du stade IEN-Assos	347 800,00	54 634,02	292 000,00
Informatisation	60 000,00	45 797,15	14 200,00

23

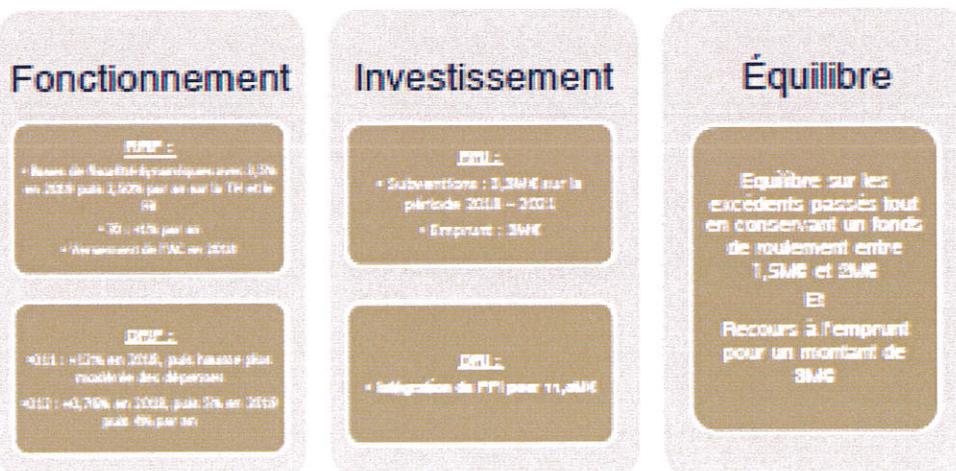
Focus – les résultats 2018

Fonctionnement	
Dépenses	5 541 707,01
Recettes	0 074 221,97
Résultat	+ 1 132 424,00
Investissement	
Dépenses	2 201 001,77
Recettes	3 084 007,41
Résultat 2018	+ 702 405,64
Report 2017	+ 1 029 400,68
Résultat cumulé 2018	+ 2 421 002,32
RAR dépenses	- 044 480,00
RAR recettes	+ 570 420,00
Résultat final 2018	+ 2 353 032,32

24

04 – Analyse prospective 2018-2021

Les hypothèses retenues



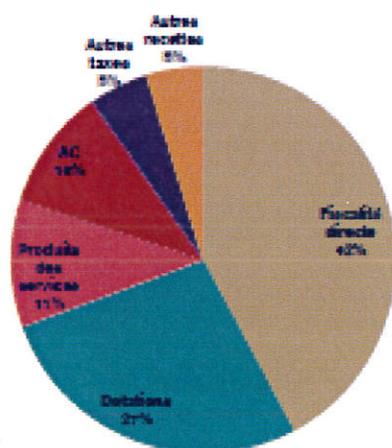
25

Les projets dans le P.P.I. jusqu'en 2021

1. Bâti existant, une enveloppe annuelle et majorée en 2020 pour la rénovation de la salle Jean Tissonnières
2. ADAP selon les prévisions
3. Rénovation thermique de l'espace Gérard Philipe
4. Rénovation de la Gendarmerie et l'adjonction d'un bâtiment modulaire
5. Enveloppe annuelle sur les réseaux informatiques
6. Vidéoprotection
7. Aménagement du bois de Capdeville
8. Centre-bourg et la halle
9. Maison du stade (IEN et associations)
10. Fonds de concours voirie et réseaux
11. L'installation d'un CMP
12. Les prés de Matabiau
13. Aménagements locaux ludothèque
14. Renouvellement des véhicules
15. École maternelle
16. Restauration de l'orgue
17. Photovoltaïque

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Structure des RRF en 2018
(hors produits de cession)



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

Les contributions directes (42%) constituent le principal pôle de recettes. Cependant, sans action sur les taux, le produit fiscal évoluera en fonction de l'évolution des bases et notamment du coefficient de revalorisation forfaitaire.

Les dotations (27%) ne sont pas impactées par les écartements et évolueront en fonction des mouvements de population et des différents abondements de l'enveloppe de DGF.

L'attribution de compensation (AC) pèse à hauteur de 10% au sein des recettes. Sans nouveau tranché, cette dernière est figée.

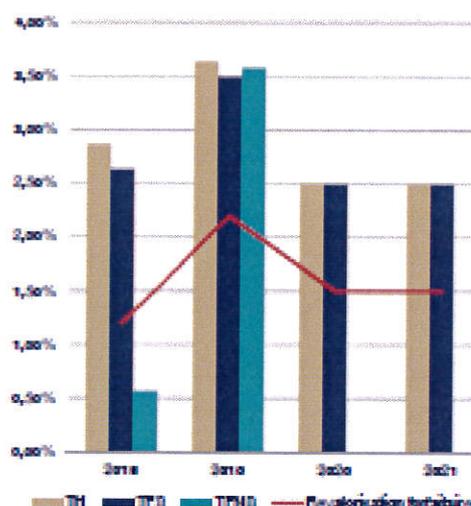
Les produits des services (11%) évolueront en fonction de la politique tarifaire ainsi que de la fréquentation des services.

Les autres taxes (5%) cumulent les éléments de fiscalité indirecte comme les droits de mutation, les droits de place et la taxe sur les pylônes.

Les autres recettes (5%) comprennent les subventions de charges ainsi que les produits exceptionnels.

Une progression des bases de fiscalité au-delà de la revalorisation forfaitaire...

Évolution des bases fiscales



Les bases fiscales sont revalorisées chaque année grâce à la dynamique du territoire (nouvelles constructions, programmes de logement, réduction des abattements...).

Ces dernières évoluent également à la hausse grâce à un coefficient de revalorisation voté chaque année dans la loi de finances. À partir de 2017, ce coefficient est fixé à l'initiation, il est de 2,20% pour 2019 et attendu à 1,70% en 2020 puis 1,50% les années suivantes.

Les bases prévisionnelles 2019 montrent une dynamique du territoire au-delà du coefficient de revalorisation forfaitaire.

À compter de 2020, ce scénario réunit une revalorisation physique des bases de 1,0% à laquelle s'ajoute la revalorisation forfaitaire estimée à 1,5% sur les bases de TH et de TP.

Il est à noter que le coefficient de revalorisation forfaitaire ne s'applique pas sur les locaux professionnels.

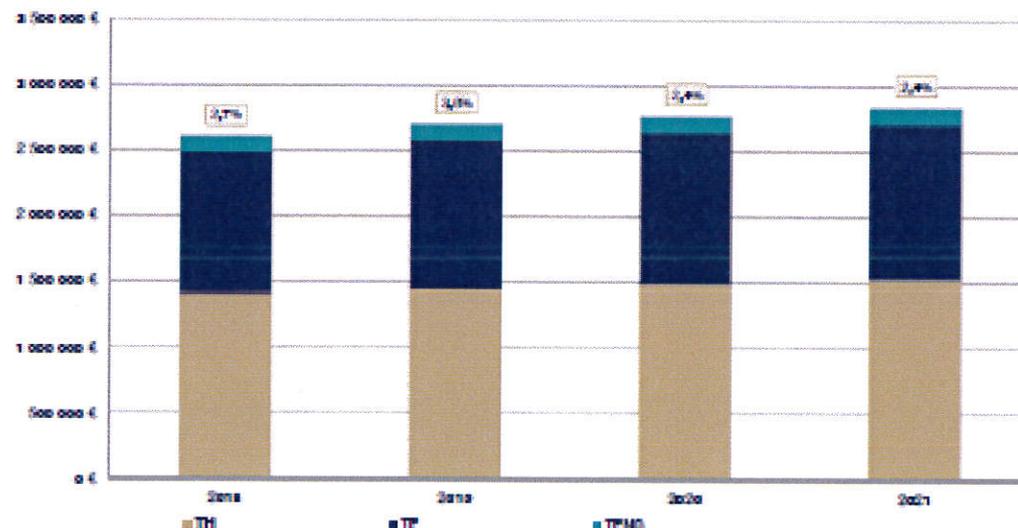
Concernant les bases de CPE, ces dernières disparaissent en 2018 suite au passage en régime de fiscalité professionnelle unique de la Communauté de communes.

Enfin, les bases de PNB ont été figées en 2020 au vu du faible produit généré.

29

...contribuant à un produit de fiscalité directe dynamique

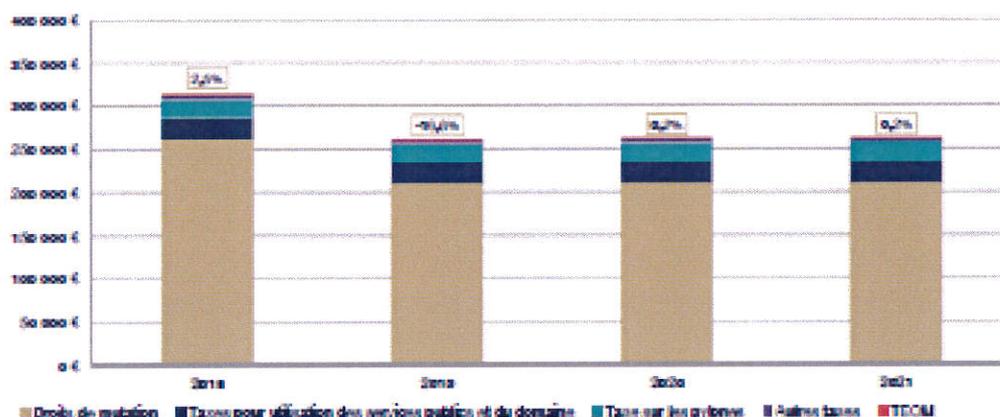
Évolution du produit des contributions directes



30

La fiscalité indirecte dépendante des droits de mutations

Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte

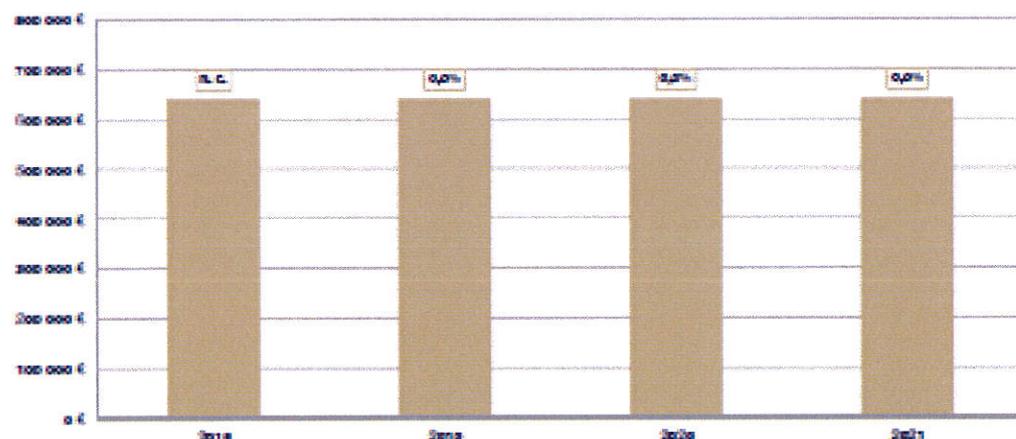


En 2018, les droits de mutation ont atteint un niveau record (250K€). Par prudence, ils sont estimés en baisse en 2019 à 210K€ ce qui explique la variation de -18,8%. Seule la taxe sur le pylonné est anticipée avec une progression de 500€ par an, les autres taxes étant figées.

31

Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité

Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité

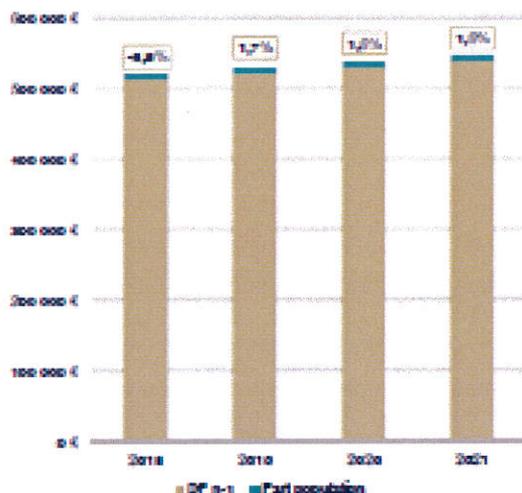


L'attribution de compensation (AC) a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transfert de compétences à la fois pour l'ÉPCI et pour ses communes membres. Sans nouveau transfert de compétence à l'ÉPCI ou réévaluation des charges transférées par la GLECT, le montant reste figé à 643 000 €.

32

Une dotation forfaitaire en progression grâce à la population

Évolution de la dotation forfaitaire



Le calcul de la dotation forfaitaire s'effectue en fonction de la dotation N-1, de la variation de la population DGF par rapport à n-1 et du potentiel fiscal (PF) de la collectivité.

Concernant la variation de la population, pour calculer la population DGF 2019, nous avons pris la population INSEE 2018 en vigueur au 1er janvier 2019 (8 151 habitants), à laquelle nous avons ajouté le nombre conservé stable (notre hypothèse) de résidences secondaires et résidences (à savoir 47), donnant ainsi une population DGF 2019 de 8 198 habitants. La croissance entre 2018 et 2019 est donc positive, avec un gain d'environ 95 habitants soit un bonus d'environ 9 000 €. Les hypothèses à compter de 2020 supposent une variation de la population similaire.

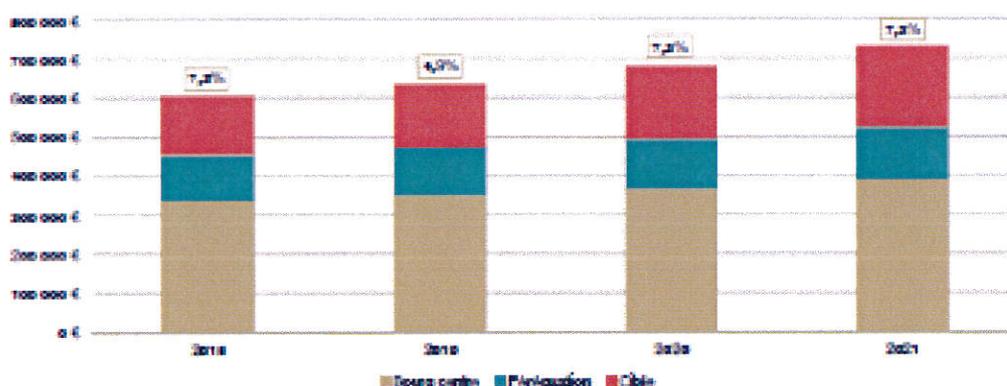
De plus, le potentiel fiscal de Fronzon étant inférieur à 75% du potentiel fiscal moyen, aucun forçement n'est appliqué sur le montant de la dotation forfaitaire de N-1 (cet forçement doit permettre notamment de neutraliser une partie des abondements alloués à la péréquation verticale).

La baisse (-8,8%) constatée en 2018 s'explique par la part GPS transférée à l'intercommunalité avec le passage en fiscalité professionnelle unique.

33

Une progression de la dotation de solidarité rurale

Évolution et répartition de la DSR

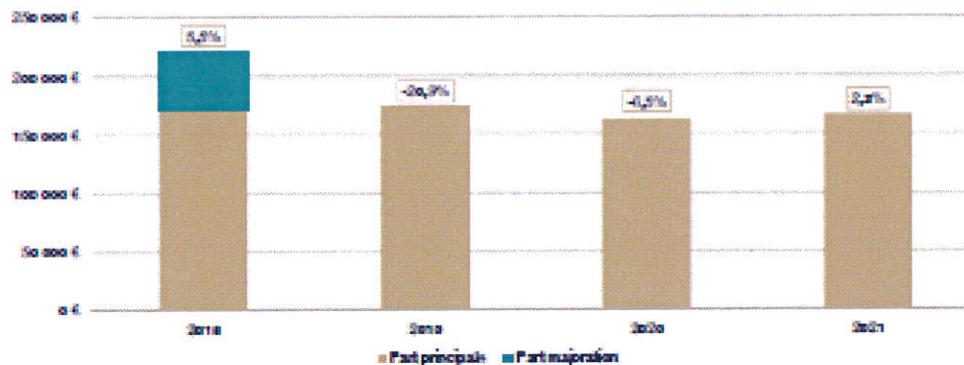


La commune de Fronzon est bénéficiaire de la DSR ainsi que de ses 3 composantes. Malgré le passage en PPU en 2018, la commune conserve sa part cible en 2019 avec un rang estimé à 2 304 contre 2 477 en 2018. Ainsi la ville reste exonérée de contribution au PFIC. Cette dernière est attribuée au 10 000 premières communes (régies) à l'une des deux autres fractions. Les communes sont ensuite classées par ordre selon un indice synthétique avec le potentiel financier et le revenu par habitant. Les 3 parts augmentent chaque année en fonction des abondements de l'enveloppe globale (90M€ pour 2019 et hypothèses similaires les années suivantes).

34

Une inéligibilité à la part majoration de la dotation nationale de péréquation dès 2019

Évolution et répartition de la DNP

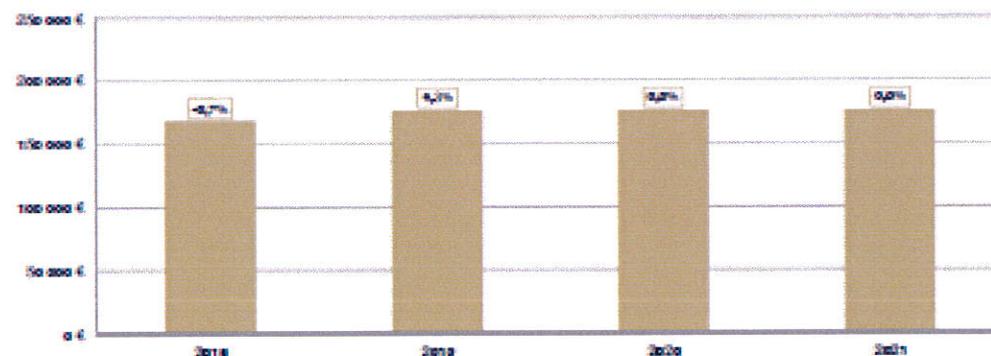


Concernant la DNP, l'enveloppe est figée depuis 2016. La ville sera éligible uniquement à la part principale dès 2019. Ses garanties d'évolution ne lui permettent pas de diminuer de plus de 10%, ni d'augmenter de plus de 20% par rapport au montant N-1. La part majoration ne bénéficie quant à elle d'aucune garantie en cas de perte d'éligibilité. Ainsi, en 2019, la ville perd près de 40% de DNP. Cette dernière est attribuée aux communes dont les produits post TP (CPE, GVAE, TAGOM, IPEP) sont inférieurs à 85% des produits moyens de la strate. Les modalités de calcul sont différentes selon le régime fiscal de la collectivité, par conséquent, le passage en PPU en 2018 engendre une perte de cette part.

39

Une hausse des compensations fiscales en 2019

Évolution des compensations fiscales

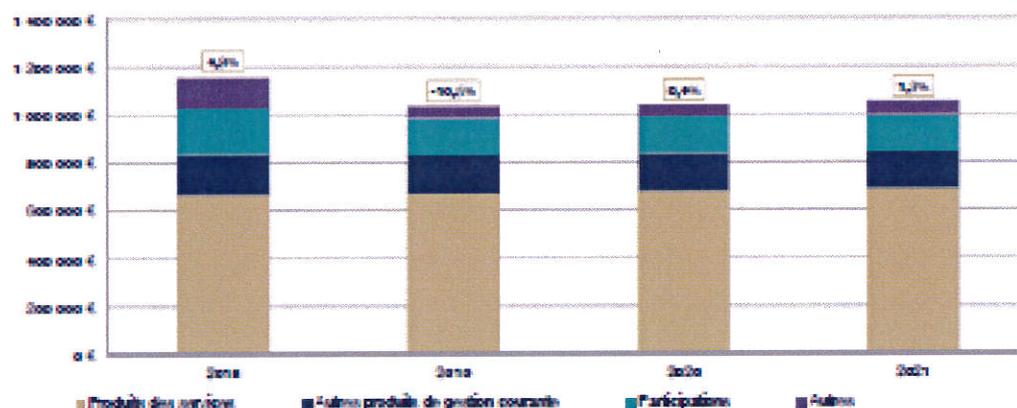


Les compensations fiscales hors TH servent de variables d'ajustement à l'enveloppe nominale depuis 2009. La loi de finances 2018 a modifié leur champ. En effet, les variables historiques sont désormais figées (ici compensations de TP et de TP) mais entrent désormais dans le périmètre, la DUCSTP et le PDPTP. Ces écartements sont renouvelés dans la loi de finances 2019. Ces minoration servent à financer l'enveloppe nominale : une partie des crédits alloués à la péréquation verticale, mais aussi le financement de la hausse de la population sur le territoire national ou encore le développement de l'intercommunalité. La ville de Fronton n'est pas concernée par ces écartements car elle ne perçoit que des compensations TH et TP qui sont exclues des variables d'ajustement. Pour 2019, les allocations compensatoires sont en hausse selon les données de la préfecture.

38

Les autres recettes dépendantes des produits des services

Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



Les produits des services constituent une part non négligeable des recettes. Elles sont en hausse de 7,0% en 2018 suite à la révision tarifaire et un meilleur suivi des impayés. A compter de 2019, la commune prévoit une hausse prudente de 1,0% chaque année.

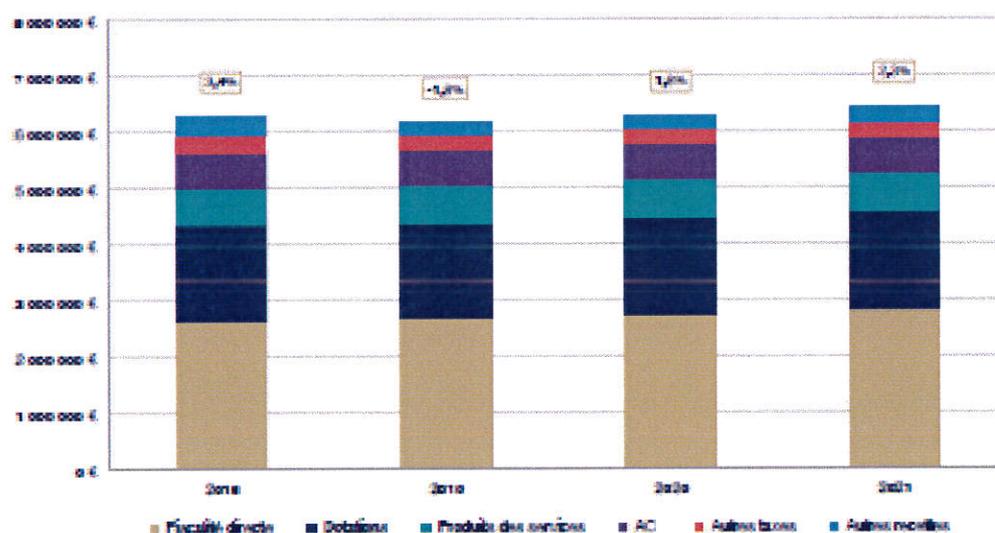
La baisse des recettes constatée en 2019 s'explique par les abattements de charges anticipées bien en deçà du niveau exceptionnel de 2018, de la baisse des participations (-40K€) et des loyers attendus à 180K€ contre 172K€ en 2018.

Le regain de recettes en 2021 s'explique par les produits induits des investissements (19K€ contre 12K€ en 2019 et 2020).

37

Les recettes réelles de fonctionnement

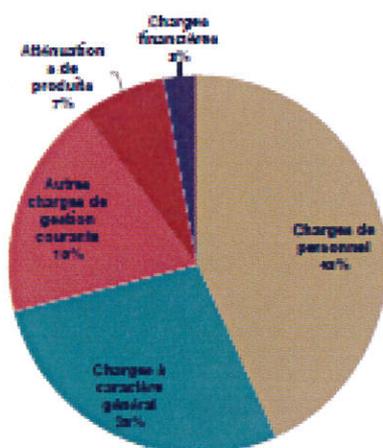
Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



38

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des DRF en 2018



Les charges de personnel (43%) constituent le principal poste de dépenses. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, rythmes scolaires, revalorisation du point d'indice...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements maladie qui impactent lourdement le chapitre...).

Les charges à caractère général (28%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée principalement par l'inflation et le prix des fluides, la hausse des contrôles qui impactent le poste « maintenance » et les acquisitions de fournitures pour les travaux en régie.

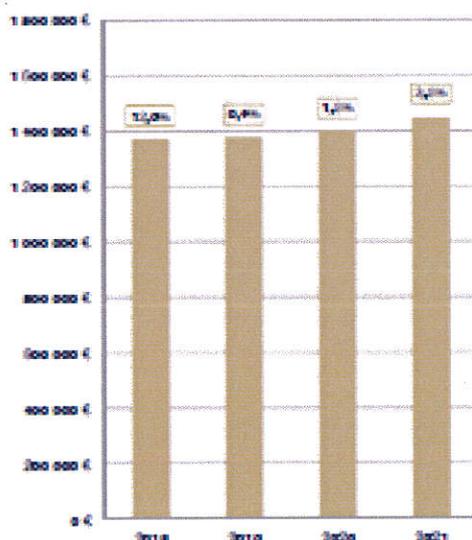
Les autres charges de gestion courante (19%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations aux syndicats, au CCAS ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les atténuations de produits (7%) correspondent essentiellement au reversement au titre du FNQIP.

Les charges financières (3%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Un ralentissement dans la progression des charges à caractère général dès 2019...

Évolution des charges à caractère général



Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

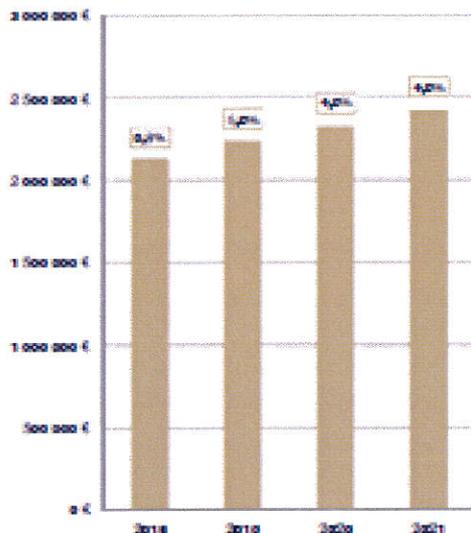
Après une hausse de prix de 12% en 2018 en raison des reports de factures d'énergie de 2017, les années 2019 et 2020 prévoient une augmentation plus contenue des charges.

De telles hypothèses supposent des efforts de réduction des dépenses afin de compenser l'effet inflation.

Il est à noter que le ratio du chapitre par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 28%, est supérieur à la moyenne constatée en 2017 sur les communes de même strate (25,3% pour les communes en fiscalité additionnelle). Cette donnée est également à mettre en relation avec le niveau de services proposés par la collectivité.

...contrairement aux charges de personnel attendues en hausse sur la période

Évolution des charges de personnel



Les charges de personnel ont subi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'est effectuée en deux fois : +0,8% en 2016 et + 0,8% en 2017. Le CVT viendra également réhausser le chapitre.

Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

La mise en place du PPSER avec une enveloppe de 1000€ cumulés au recrutement d'un agent aux espaces verts impacte le montant des dépenses avec une progression de 3,0%.

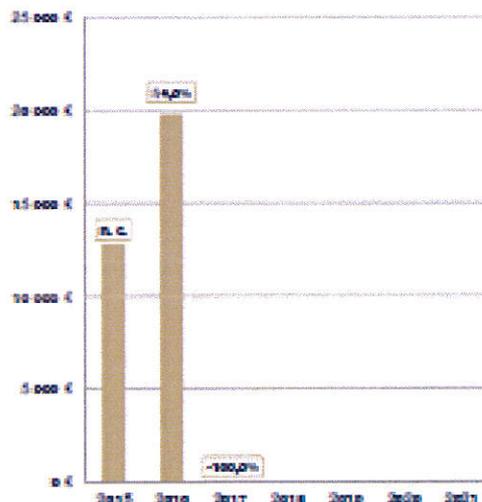
Les années suivantes anticipent par prudence une hausse de 4,0% des charges de personnel, soit une progression supérieure à un effet CVT uniquement.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 43%. Il est inférieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des communes en fiscalité additionnelle appartenant à une communauté de communes en 2017 (47,4%). A titre de comparaison, le ratio s'élève à 31,7% en 2017 pour les communes de 5 000 à 9 999 habitants. Cet élément est à mettre en relation avec les services proposés à la population.

41

Une exonération de la contribution au FPIC depuis 2017

Évolution de la contribution au FPIC



Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale à l'échelle du bloc communal. Il a été institué en 2012 par l'État afin que les ensemble intercommunaux les plus riches contribuent à ce fonds dont les versements se feront au profit des ensemble intercommunaux les plus pauvres.

Un ensemble intercommunal (EPCI + communes membres) peut à la fois être contributeur et bénéficiaire au FPIC.

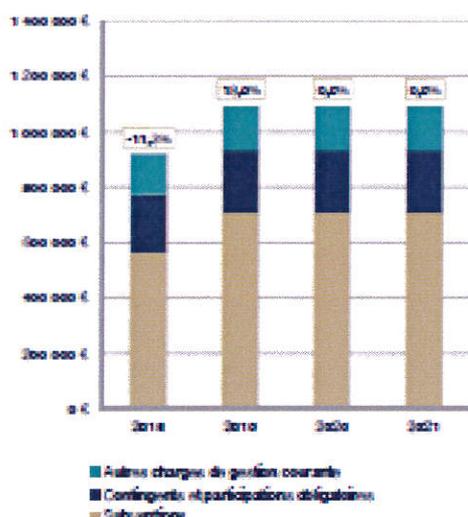
La loi de finances pour 2018 a figé le montant de l'enveloppe globale du FPIC à 114M€. Sans évolution de la carte intercommunale (impactant le PPIA) et sans transferts de compétences (impactant le CIP), ce scénario réalise une stabilité de l'allocation.

La commune de Fronton reste néanmoins exonérée de sa contribution depuis 2017 en raison de son rang DSR cible inférieur à 3 500. Les anticipations d'évolution de la DSR ne prévoient pas le franchissement de ce seuil dans les années à venir.

42

Une augmentation importante des subventions en 2019

Évolution des charges de gestion courante



Les subventions versées au CCAS et aux associations représentent la majorité des dépenses du chapitre. La forte hausse en 2019 s'explique par l'augmentation de la subvention au CCAS qui inclut le périscolaire. Les subventions aux associations représentent près de 80% sur les 700K€ inscrits au chapitre.

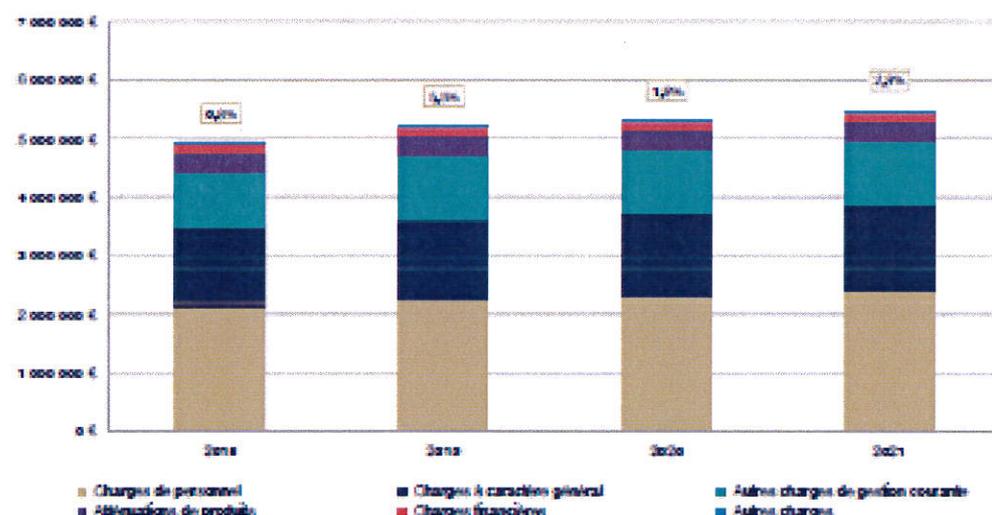
Les contingents et participations obligatoires sont constitués principalement de la contribution au SDIS. La baisse observée en 2018 s'explique par la fin du versement de la contribution au syndicat du Plan d'Aménagement Rural au titre de la compétence GEMAPI. Cette dernière est reprise par l'intercommunalité, à ce jour sans redevance.

Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les créances admises en non-valeur, les indemnités des élus, la cotisation de retraite des élus, etc... Le scénario réside une stabilité de ces dépenses.

43

Une progression continue des dépenses réelles de fonctionnement

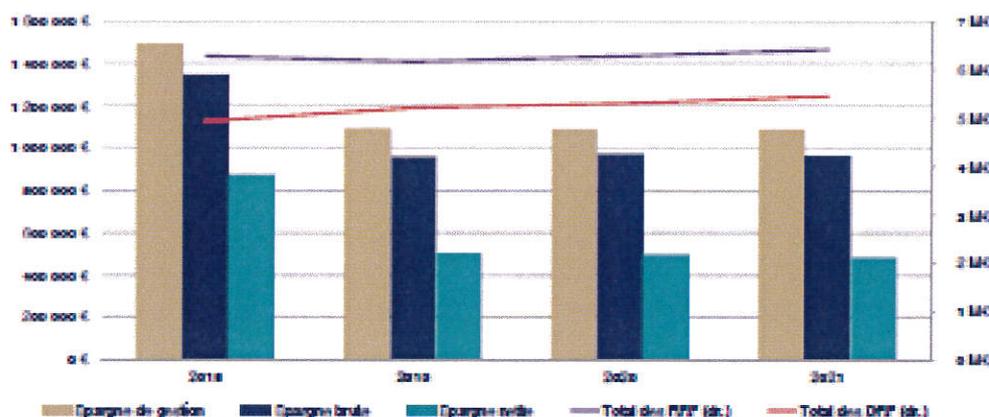
Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



44

Une diminution de l'autofinancement ...

Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau

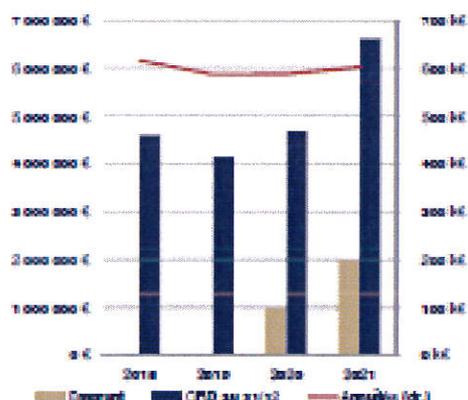


Le replis des recettes en 2016 (notamment DNF, droits de mutations et participations) cumulé à la progression des dépenses (charges de personnel) ne permet pas à la ville de Frontois de maintenir son bon niveau d'épargne de gestion. À compter de 2020, le niveau des épargnes et de l'autofinancement reste stable en raison d'un rythme d'évolution des recettes identique à celui des dépenses.

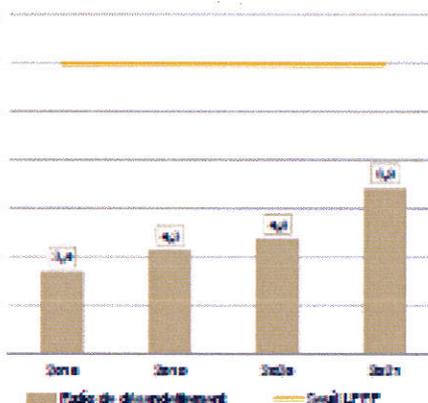
40

...au détriment d'un recours à l'emprunt et d'une dégradation de la capacité de désendettement

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt



Le ratio de désendettement (en années)



La capacité de désendettement de la commune se dégrade fortement jusqu'en 2021 en raison de la diminution de l'épargne brute en 2016 et du recours à l'emprunt (3M€) en 2020 et 2021 sollicité pour le financement des investissements. Il à noter que ce ratio est désormais encadré en deçà de 12 ans pour les collectivités du bloc communal concernées par la contractualisation avec l'État. A 6,9 en 2021 il reste encore convenable.

40

Le financement des dépenses d'équipement

	2018	2019	2020	2021
Épargne nette	878 433 €	303 904 €	502 805 €	488 287 €
Ressources propres	1 140 533 €	965 443 €	908 928 €	847 337 €
Subventions	829 908 €	1 248 890 €	865 000 €	729 000 €
Emprunts	-	-	1 000 000 €	2 000 000 €
Autres recettes	28 400 €	-	-	-
Utilisation des excédents	-	1 704 783 €	-	577 375 €
Total capacité de financement	2 877 274 €	4 021 901 €	3 074 834 €	4 442 999 €
Total dépenses d'équipements	1 780 242 €	4 021 901 €	2 927 001 €	4 443 000 €
Fonds de roulement fin d'exercice	3,7M€	3M€	2,2M€	1,8M€

Sans recours à l'emprunt, la ville n'est pas en mesure de financer les 13,2M€ d'investissement inscrits au PPL. Après avoir puiser plus de 1,7M€ dans ses excédents en 2019 et près de 600K€ en 2021, le fonds de roulement atteint 1,8M€ soit l'équivalent de 4 mois de charges de personnel. Pour équilibrer son PPL, la ville doit s'endetter de près de 3M€.

47

05 - conclusion

Evolution des indicateurs financiers

	2017	2018	2022
Épargne de gestion	1,3M€	1,5M€	1,1M€
Épargne nette	730K€	880K€	500K€
Taux d'épargne brute	19,4%	21,5%	15,1%
Dépenses d'équipement	2M€	1,8M€	4,4M€
Ratio de désendettement (années)	4,3 ans	3,4 ans	6,9 ans
Fonds de roulement fin d'exercice (excédents passés)	2,9M€	3,7M€	1,8M€
Capital restant dû au 31/12/n	5,1M€	4,6M€	6,6M€

48

Rétrospective : Fronton est une commune pauvre, parmi les plus pauvres comme l'indique son rang de DSR cible, mais très bien équipée grâce à une gestion rigoureuse en ressources humaines (42 %), un personnel impliqué et des arbitrages en investissement de longue date.

Contexte : une baisse des dotations entre 2014 et 2017 qui a provoqué une perte de 1.7 millions d'euros en cumul sur le mandat et donc retardé certains investissements comme la future école maternelle. Une population plus nombreuse, plus urbaine avec des attentes importantes des services d'une ville.

Axes de travail :

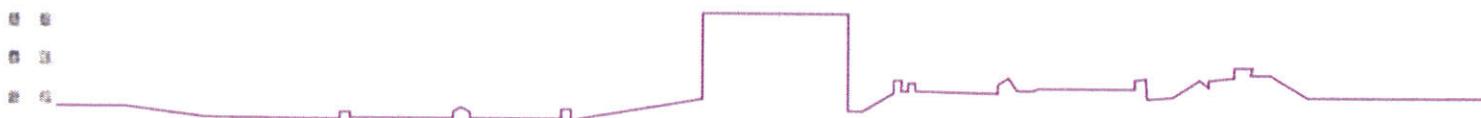
Investissement : depuis 2014 et la baisse des dotations, la stratégie décidée a été de recréer des réserves pour augmenter l'autofinancement, se désendetter pour anticiper les grands projets que sont les prés de Matabiau et la construction de l'école maternelle, notamment en réalisant les transferts d'actifs tels que prévus en début de mandat, en vendant deux bâtiments communaux inutilisés. Faire des choix.

Prospective à 15 millions d'euros : débiter l'aménagement des prés de Matabiau et construire l'école maternelle tout en conservant une enveloppe travaux de l'ordre de 1.5 millions d'euros par an.

Fonctionnement : gestion sérieuse et rigoureuse des charges courantes qui permettra de recréer des réserves pour assumer les investissements. Avec les nouveaux équipements et services nous devons structurer certains services en ressources humaines ce qui implique une hausse des frais de personnel.

Endettement : en augmentation pour faire face aux investissements nouveaux mais dans une juste mesure avec un pic en 2022 à 1 000 €/habitant ce qui reste dans la moyenne de la strate et s'apparente au montant des périodes 2012-2015 après une phase d'investissements importants. E 2020, le ratio d'endettement par habitant sera égal à celui de 2014.

Au-delà des deux gros chantiers programmés, nous devons nous concentrer sur l'essentiel et ne pas céder aux promesses démagogiques. Même si les demandes sont nombreuses, il faut agir avec prudence et responsabilité malgré les 15 millions d'euros d'investissements sur la période.



INDICATEURS BILAN 2018

En fonctionnement :

- l'exercice 2018 se clôture en fonctionnement avec un excédent de 105 661.04 €. Il était de 72 727.02 € en 2017
- Le produit de la vente d'eau s'élève à 497 358.18 €. (+14.9 % / 2017 mais de façon plus juste + 9.1 %/2016), Il était de 431 897.67 en 2017 (-5.30 %/2016 en raison d'un printemps pluvieux et d'une relève avancée)

En investissement :

- l'année s'achève avec un résultat positif de 74 781.08 € qui, compte tenu du résultat reporté de 2017 (+ 22 423.52 €) nous donne un solde cumulé positif de 97 204.60 € à reprendre en 2019.
- Travaux et achats 2018 :
 - Renforcement du réseau rte de Grisolles, honoraires compris : 56 316,35 €
 - Renforcement Buguet solde : 14 307,85 €
 - Étude de modélisation 2^{ème} phase solde : 827,50 €
 - Achat de compteurs d'eau – 1 068,88 €

22

ELEMENTS DU BP 2019 EN FONCTIONNEMENT

- Achat d'eau : 245 000 €
- Dotation aux amortissements s'établit à 88 000 € en hausse des travaux rte de Grisolles
- La Dette : 7 000 €. Service très faiblement endetté, 2 prêts dont un de 200 000 € encaissé fin 2010.
- Remboursement au GMEA : l'année 2018 se termine avec un excédent de 25 775 € dans le compte analytique de Fronton. Travaux prévus pour 33 500 € (Réservoir de la rte de Castelnaud : mise en sécurité pour les agents et réparation d'une conduite tuyarde - Réservoir de la rte du Terme : serrurerie, remplacement télésurveillance et compteur). Le reversement 2019 sera limité à 1 000 €.
- Branchements particuliers : retour à une forme de stabilité après une forte progression, entre 2014 et 2016, liée aux découpages parcellaires : 60 000 €
- Prestations intégrées : 40 000 €

23

ELEMENTS DU BP 2019 EN INVESTISSEMENT

DEPENSES	Coût	Réalisé 2018	Prévu 2019
surpresseur et canalisations travaux	408 000.00	0.00	408 000.00
Surpresseur... honoraires	30 000.00	0.00	33 000.00
Pourradel PUP Honoraires	1 031.00	0.00	000.00
Compteurs	10 000.00	1 000.00	10 000.00
TOTAL			451 900

54

Service de l'assainissement collectif – présentation M. Lugou

INDICATEURS BILAN 2018

En fonctionnement :

- L'exercice 2018 se clôture en fonctionnement avec un excédent propre à l'exercice de 200 589.09 € (258 476.87 € en 2017)
- Les PFAC, notamment sur les permis de construire, ont atteint 159 000 €.
- Le produit de la collecte des eaux usées est de 367 809.56 € (364 884 € en 2017).

En investissement :

- L'année s'achève avec un résultat négatif de 155 182.88 €, compte tenu du report 2017 de + 179 515.29, le résultat final 2018 est ramené à + 24 332.41 € qui seront repris au BP 2019.
- le FCTVA a été de 45 232 €
- Travaux :
 - Capdeville : 286 946,57 €
 - Grisolle : 159 756,43 €

55

ELEMENTS DU BP 2019 EN FONCTIONNEMENT

- Le remboursement des intérêts s'élève à 28 624 €
- La part à reverser au SMEA est annoncée à 126 000 €. Pas de travaux à prévoir
- PFAC : 140 000 €
- Test à la fumée en cours depuis novembre 2018 : 11 700 € TTC.

57

ELEMENTS DU BP 2019 EN INVESTISSEMENT

DEPENSES	Coût	Réalisé 2018	Prévu 2019
Capdeville travaux	357 000.00	296 946.57	61 500.00
Capdeville levé Topo	1 188.00	0.00	1 200.00
Capdeville inspection réseau post travaux	6 200.00	0.00	6 200.00
Capdeville branchements côté Palanquette	51 000.00	0.00	51 000.00
Capdeville branchements honoraires	4 700.00	0.00	4 700.00
Pourradel-rie de Tise scénario 5 travaux	100 000.00	0.00	100 000.00
Pourradel 5 honoraires	9 400.00	1 376.56	8 100.00
Pourradel 5 inspection post travaux	3 000.00	0.00	3 000.00
OAP Jean Bouin (17) Travaux	90 000.00	0.00	90 000.00
OAP Jean Bouin Honoraires	5 400.00	0.00	5 400.00
OAP Jean Bouin Contrôles	2 000.00	2 000.00	2 000.00
Pourradel (6) Travaux	80 400.00	0.00	80 400.00
Pourradel Honoraires	5 200.00	0.00	5 200.00
Pourradel contrôles	2 000.00	0.00	2 000.00
Prévision pompe poste relevage	7 000	0.00	7 000.00
TOTAL			487 700.00

L'intercommunalité – présentation M. Cavagnac

Les grandes lignes du D.O.B. intercommunal :

- Un budget 2019 de transition
- Pas de hausse des taux
- Pas de recours à l'emprunt
- Une phase de réalisation d'études fondamentales, dans des domaines aux enjeux considérables : pluvial, développement économique, tourisme, déchets, PCAET, mobilité
- Une année de restructuration en RH
- Nécessité de se concentrer sur les compétences actuelles
- Evaluer notre efficacité : rapport service/coût
- Améliorer la gouvernance pour une intercommunalité au service des communes
- Après ces prérequis, nous pourrions étudier de nouvelles compétences intercommunales

PERSONNEL

2019 – 13 - modification du tableau des effectifs de la collectivité – rapporteur M. Cavagnac

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints administratifs,

Vu le Décret 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes du Patrimoine,

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Décide

Article 1 : de créer à compter du 1^{er} mai 2019

- 1 poste d'agent Territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (35 h)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (35h)
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (28h)
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (10h)
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (35h)

Article 2 : de supprimer à compter du 1^{er} mai 2019

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe (35h)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (35h)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine (28 h)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine (10 h)
- 1 poste de rédacteur (35h)
- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Article 4 : de modifier le tableau des effectifs

Résultat du scrutin public :

Votants : 25 - Nuls : 0 - Pour : 25 - Dont pouvoir : 4 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

INTERCOMMUNALITE

2019 – 14 – modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais – rapporteur M. Cavagnac

Délibération :

La Communauté de Communes du Frontonnais est compétente en matière de "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)", en application des lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM) et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). Une modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais a été nécessaire afin de faire figurer, de manière explicite, cette compétence dans les statuts.

La loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites a modifié la rédaction de la compétence "aire d'accueil des gens du voyage". La Communauté de Communes du Frontonnais étant compétente dans ce domaine, une modification est aussi nécessaire.

Le 12 février 2019, le conseil communautaire a délibéré sur ces modifications statutaires et notifié les projets de statuts aux communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour délibérer sur ces projets. L'absence de délibération vaut approbation de ces modifications.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais et plus précisément de l'article 4-1 "Compétences obligatoires", en y ajoutant la compétence 4-1-5 "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)",
- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais et plus précisément de l'article 4-1-3 "Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage", qui deviendra "Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage",

Résultat du scrutin public :

Votants : 25 - Nuls : 0 - Pour : 25 - Dont pouvoir : 4 – Abst. : 0 – Contre : 0 – Refus de vote : 0

RESEAUX

2019 – 15 – programme départemental 2018 – extension du réseau d'assainissement collectif chemin de Capdeville

La commune a déposé en 2018 deux dossiers de financement, l'un pour les travaux de la route de Grisolles et l'autre pour les travaux du chemin de Capdeville.

Si le dossier de la route de Grisolles a fait l'objet d'une inscription à la programmation départementale avec attribution directe de la subvention, celui de Capdeville a été traité en inscription sans attribution directe de la subvention. Il convient donc de délibérer sur ce dossier pour qu'il passe de la phase programmation à la phase attribution

Délibération :

M le Maire informe l'assemblée de l'inscription, au profit de la collectivité sur le programme départemental 2018, du projet d'extension du réseau de collecte des eaux usées chemin de Capdeville sur 510 ml, représentant quatre tronçons. Réalisation de 27 branchements. Cette extension figure en scénario 8 au schéma en cours de révision avec 2018 comme année de réalisation au regard des travaux d'urbanisation.

DEPENSES

Travaux	298 300.00 € HT
Honoraires BE Naldéo	17 152.25 € HT
Honoraires levé topo préalable	990.00 € HT
Total	316 442.25 € HT
Travaux retenus par le CD 31	147 147.63 €

RECETTES

CD 31 (20 %)	29 429.53 €
Prêt ou autofinancement	287 012.72 €
Total	316 442.25 €

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée :
Approuve l'inscription des travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux vannes chemin de Capdeville en préalable à l'urbanisation de la voie.
Sollicite une subvention auprès du Département d'un montant de 29 429.53 € sur la partie assainissement collectif et honoraires.
S'engage à inscrire, chaque année, sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement de l'équipement subventionné.

Résultat du scrutin public :

Voteants : 25 - Nuls : 0 - Pour : 25 - Dont pouvoir : 4 - Abst. : 0 - Contre : 0 - Refus de vote : 0

Tirage au sort public des jurés d'assises pour l'année 2020

Par arrêté du 29 janvier 2019, M. le Préfet de la Haute-Garonne a arrêté la répartition entre les communes des 1 057 jurés qui doivent composer la liste préparatoire 2019. Dans le canton 27, la commune de Fronton dispose de 5 jurés et doit tirer au sort le triple de ce nombre pour constituer la liste préparatoire.

Sont tirés au sort publiquement :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Balart épouse Gay Solange | 9. Lochon Valérie |
| 2. Huet épouse Bachelot Claudie | 10. Duchesne Philippe |
| 3. Korosciel Lorelène | 11. Ainoza Laurence |
| 4. Bernard Christian | 12. Pagneux Jimmy |
| 5. Brocco Maurice | 13. Croses épouse Maestre Lucette |
| 6. Roux Cécile | 14. Cassan épouse Déjean Colette |
| 7. Voillemin épouse Antoine Françoise | 15. Thomassin Patrick |
| 8. Buono Raymond | |

INFORMATION DE M. le MAIRE

Décisions prises en application des délibérations du 26 juin 2014 et du 4 mai 2017 :

Aménagement du bois de Capdeville – attribution des marchés

- Vu la consultation lancée pour les aménagements du bois de Capdeville
- Vu l'analyse des offres par l'ONF,
- Lot n°1 : travaux de terrassements, création de cheminements et confortement des sentiers attribué à Fronton TP – 150 route de Grisolles à Fronton pour un montant de 55 007.00 € HT.
- Lot n°2 : Travaux d'équipements liés à l'accueil du public, fourniture et pose de mobilier bois, aire de jeux attribué à Espaces Verts Villemurois 403 route des Fallières à Villemur sur Tarn pour un montant de 57 885.78 € HT

Mission de programmation en vue de la construction d'une école maternelle

- Vu la consultation lancée pour une mission de programmation en vue de la construction d'une école maternelle
- Vu l'analyse des offres,
- Marché de programmation de l'école maternelle attribué à LA SARL ADDENDA – 44 rue Victor Hugo à Auch pour un montant de 69 036.00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 50.

Le compte rendu a été proposé au vote lors du Conseil municipal du 15 avril. Il sera publié sur le site internet de la commune.

Résultat du vote :

Votants 24
Pour : 24
Contre : 0
Abst. : 0
Refus de vote : 0

El Puech
Garabet
AS
Sherr
Reyl
Chang
P

